

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(FORMULAIRE D'INFORMATION POUR LES DONNEES SUR LES PRODUITS CHIMIQUES)

1. Identification du produit chimique et de la personne physique.

1.1 Identification de la substance ou du mélange :

PI-ETPU 95-250 Carbon Black

(mélange, non enregistré)

1.2 Utilisations de la substance/mélange :

La fabrication de produits conducteurs électrostatiques.

1.3 Identification de la société/entreprise :

Palmiga Innovation
Fläderbärsvägen 4
263 71 Jonstorp
Sweden
+46 705 36 91 80
e-mail : tp@palmiga.com

1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence :

+46 705 36 91 80 (heures de travail suédoises)

2. Identification des dangers.

2.1 Classification de la substance ou du mélange :

Non dangereux. Conforme à (EG) n° 1907/2006 (REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals)

2.2 Éléments d'étiquetage :

Non applicable

2.3 Autres dangers :

Le composé contient du noir de carbone qui est lié au polymère de base. Le noir de carbone est classé dans sa forme de poudre en tant que substance cancérigène possible pour l'homme - groupe 2B - par le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC). Dans le composé, le noir de carbone n'est pas sous forme de poudre, mais est lié au plastique.

3. Information sur les composants.

Non applicable

4. Description des premiers secours en urgence.

4.1 Description des premiers secours :

Laver à l'eau. En cas de contact sur la peau avec du plastique fondu, refroidir rapidement avec de l'eau. Ne pas tenter de retirer les particules de plastiques sans assistance médicale.

4.2 Principaux symptômes et effets :

Marques de brûlure au contact de la peau avec du plastique fondu.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.

Soins pour des brûlures graves de la peau.

5. Mesures de lutte contre l'incendie.

5.1 Moyens d'extinction :

Eau pulvérisée, mousse, CO2.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, cyanure d'hydrogène, oxydes d'azote, composés organiques volatils et isocyanate

5.3 Conseils aux pompiers :

Porter un appareil respiratoire autonome à pression positive et des vêtements de protection contre le feu.

6. Mesures à prendre en cas de dispersions accidentelles.

6.1 Précautions individuelle :

Aucune précaution spéciale requise.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement :

Ne pas laisser les granules contaminer le sol.

6.3 Méthodes de nettoyage :

Balayer la zone touchée par le composant.

6.4 Référence à d'autres sections :

Non applicable

7. Précautions de stockage d'emploi et de manipulation.

7.1 Manipulation :

Suivre les bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

7.2 Stockage :

Stockage à sec.

7.3 Utilisation(s) particulière(s) :

Aucune(s) connue(s)

8. Contrôle de l'exposition des travailleurs et protection Individuelle.

8.1 Valeurs limites d'expositions :

Valeurs nationales des limites d'exposition professionnelle Non applicable

Autres valeurs limites Non applicable

DNEL Non applicable

PNEC Non applicable

8.2 Contrôles de l'exposition :

Protection respiratoire : Assurer une ventilation adéquate, utiliser une ventilation par aspiration localisée ou purifier l'air avec un filtre à charbon.

Protection des mains : Des gants si nécessaire pour éviter les brûlures de la peau.

Protection yeux/visage : Lunettes de sécurité si nécessaire.

Protection de la peau : Vêtements normaux couvrant la peau.

9. Les propriétés physico-chimiques.

9.1 Informations générales :

Apparence :	Filament
Odeur :	Odeur caractéristique
Seuil olfactif :	Non applicable
pH :	Non applicable
Point de fusion/point de solidification :	> 120° C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	Non applicable
Point d'éclair :	Non applicable
Taux d'évaporation :	Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz) :	Non applicable
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité :	Non applicable
Pression de vapeur :	Non applicable
Densité de vapeur :	Non applicable
Densité relative :	1,3 g/cm ³
Solubilité(s) :	Soluble dans des solvants organiques
Coefficient de partage Octanol/eau :	Non applicable
Température d'auto-inflammation :	> 340 ° C
Température de décomposition :	> 250°C
Viscosité :	Non applicable
Propriétés explosives :	Non applicable
Propriétés oxydantes :	Non applicable

9.2 Autres informations :

Non applicable

10. Stabilité du produit et sa réactivité.

10.1 Réactivité :

Le produit est stable dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.2 Stabilité chimique :

Le produit est stable dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses :

Peu

10.4 Conditions à éviter :

Température supérieure à 250°C. Ne pas laisser le produit subir des températures élevées pendant une période prolongée.

10.5 Matières à éviter :

Aucune connue

10.6 Produits de décomposition dangereux :

Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, hydrocarbures, cyanure d'hydrogène, oxydes d'azote, composés organiques volatils et isocyanate.

11. Informations toxicologiques.

11.1 Informations sur les effets toxicologiques :

Toxicité aiguë :

Noir de carbone sous forme de poudre :

Poisson : CL50 (96h) > 100 mg/l, (Brachydanio rerio)

OECD203 puce d'eau : CE50 (24h) > 5600 mg/l, (Daphnia magna)

OCDE 202 algues : CE50 (72h) > 10000 mg/l (Scenedesmus subspicatus)

DL50 (orale, rats) : > 8000 mg/kg.

Corrosion/irritation cutanée :

Aucune connue

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Aucune connue

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Aucune connue

Mutagénicité des cellules germinales :

Aucune connue

Cancérogénicité :

Le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) a classé le noir de carbone sous sa forme de poudre en tant que substance cancérogène possible pour l'homme (groupe 2B), mais il n'a pas été classé en tant que substance cancérogène par le National Toxicity Program (NTP) et la Occupational Safety and Health Administration (OSHA).

Toxicité pour la reproduction :

Aucune

STOT- exposition unique :

Non applicable

STOT- exposition répétée :

Non applicable

Danger d'aspiration :

Non applicable

Autres informations :

Aucune

12. Informations écologiques.

12.1 Ecotoxicité:

Non toxique

12.2 Persistance et dégradabilité :

Non biodégradable

12.3 Potentiel de bioaccumulation :

Non bioaccumulable

12.4 Mobilité :

Insoluble dans l'eau

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB :

Aucun

12.6 Autres effets nocifs :

Aucun

13. Considérations relatives à l'élimination.

13.1 Méthodes de traitement des déchets :

Réutiliser ou recycler si possible. Éliminer dans les décharges approuvées conformément à la réglementation locale.

14. Transport.

14.1 Liste des numéros ONU:

Non applicable

14.2 Nom d'expédition :

Non applicable

14.3 Classe(s) de danger pour le transport :

Non applicable

14.4 Groupe d'emballage :

Non applicable

14.5 Dangers environnementaux :

Aucun

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :

Aucune

14.7 En vrac conformément à l'annexe II de MARPOL 73/78 et au Code IBC :

Non applicable

15. Informations réglementaires.

15.1 Réglementation/législation en matière de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange :

Aucune

15.2 Évaluation de la sécurité chimique :

Aucune

16. Autres informations.

La poudre du noir de carbone : le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) a classé le noir de carbone sous sa forme de poudre en tant que substance cancérigène possible pour l'homme (groupe 2B), mais il n'a pas été classé en tant que substance cancérigène par le National Toxicity Program (NTP) et la Occupational Safety and Health Administration (OSHA).

Le noir de carbone sous forme de poudre : le noir de carbone contient des traces de composés aromatiques polynucléaires fortement adsorbés (HAP). Certains HAP sous forme non adsorbée se sont révélés cancérigènes. Les études épidémiologiques menées auprès de travailleurs américains et européens dans un environnement avec du noir de carbone ne montrent aucun effet important sur la santé dû à une exposition prolongée. Une inflammation chronique, une fibrose pulmonaire et des tumeurs pulmonaires ont été observées chez des rats exposés durant de longues périodes, dans un environnement expérimental, à des concentrations excessives de noir de carbone et d'autres particules de poussière insolubles qui surchargent les mécanismes de dégagement pulmonaire. Les chercheurs qui ont mené ces tests estiment que ces maladies résultent très probablement de l'accumulation massive de petites particules de poussière dans les poumons et du «phénomène de surcharge pulmonaire», plutôt que de l'effet chimique spécifique du noir de carbone. De tels effets ne se produisent que lorsque les poumons sont surchargés avec un excès de petites particules. Les études sur les humains n'ont pas prouvé que l'exposition au noir de carbone dans les lieux de travail, avec des valeurs inférieures ou égales à la limite d'exposition, puisse causer ses effets.